




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-195**

Séance publique du

8 juin 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20150608- lmc167107-DE-1-1 |
| Date de signature : 11/06/2015 |
| Date de réception : jeudi 11 juin 2015 |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p> |

OBJET : APPEL D'OFFRES AYANT POUR OBJET LA FOURNITURE DE DVD ET CD POUR LA BIBLIOTHÈQUE MEJANES - 3 LOTS. AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ.

Le 8 juin 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 02/06/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danièle BRUNET, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Edouard BALDO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUIN 2015

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : APPEL D'OFFRES AYANT POUR OBJET LA FOURNITURE DE DVD ET CD POUR LA BIBLIOTHÈQUE MEJANES - 3 LOTS. AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente consultation porte sur la fourniture de DVD et de CD au profit de la Bibliothèque Méjanès, dans le cadre du renouvellement des marchés P14030, P14031 et P14032 arrivant à échéance au 31 décembre 2015, lesquels étaient jusqu'alors passés annuellement selon une procédure adaptée.

Il est prévu de passer la présente consultation sous forme d'Appel d'Offres Ouvert européen, en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des marchés publics. L'exécution du marché s'effectuera par bons de commande, en application de l'article 77 du Code des marchés publics, dans une limite maximale précisée pour chaque lot dans l'acte d'engagement, sur la base d'un barème catalogue. La consultation sera allotie de la manière suivante :

- Lot 1: DVD documentaires adultes et jeunesse avec droits de prêts et/ou consultation sur place. Seuil minimum annuel fixé à 8 000€ HT / Seuil maximum annuel fixé à 32 000€ HT.
- Lot 2: DVD fiction et musicaux adultes et jeunesse avec droits de prêts et/ou consultation sur place. Seuil minimum annuel fixé à 15 000€ HT / Seuil maximum annuel fixé à 60 000€ HT.
- Lot 3: Disques compacts neufs. Seuil minimum annuel fixé à 6 000€ HT / Seuil maximum annuel fixé à 24 000€ HT.

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Le marché sera conclu pour une période initiale fixée du 1er janvier au 31 décembre 2016, reconductible trois fois un an de manière tacite, sans pouvoir excéder le 31 décembre 2019.

Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Conformément à l'article 56 II du Code des marchés publics, la procédure sera dématérialisée. Il sera procédé à une rematérialisation de l'offre retenue en vue de sa signature.

Les critères retenus pour l'analyse des candidatures sont les garanties et capacités techniques et financières, ainsi que les références professionnelles.

Il est prévu de juger les offres par application du critère prix, pondéré à 50%, au regard du montant total TTC proposé dans le Détail Quantitatif Estimatif renseigné par les candidats et du critère valeur technique, pondéré à 50%, au travers notamment de la présentation détaillée du site Internet (recherches, commandes, ergonomie,...), du suivi des commandes, du conseil d'achat et du descriptif du fond.

Aucune variante n'est autorisée, aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est prévue.

Comme l'y autorise l'article L. 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant: *«Lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L. 2122-22, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché»*, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à lancer une procédure d'appel d'offres européen ayant pour objet la fourniture de DVD et de CD pour la bibliothèque Méjanès, composée de 3 lots, pour une période initiale fixée du 1er janvier au 31 décembre 2016, reconductible trois fois un an de manière tacite, sans pouvoir excéder le 31 décembre 2019.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics après attribution par la Commission d'Appel d'Offres à signer les marchés publics, ses éventuelles reconductions et tout document s'y rapportant, avec la ou les entreprise(s) ou groupement(s) d'entreprises retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au budget général de la Ville sur les crédits affectés au compte 92321 6065 1707 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2015-195 - APPEL D'OFFRES AYANT POUR OBJET LA FOURNITURE DE DVD ET CD
POUR LA BIBLIOTHÈQUE MEJANES - 3 LOTS. AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA
PROCÉDURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ.-

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 54 |
| Présents | : 48 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 54 |
| Pour | : 54 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 11/06/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)